

CHAMPIONNAT AUVERGNE RHÔNE ALPES DE MOTOCROSS 2026

MXPSAR
PAYS DE SAVOIE, AIN ET RHÔNE



MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

IGUE
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

ARTICLE 1 – PREAMBULE

Le présent annexe vient compléter le règlement des championnats de motocross Auvergne Rhône Alpes. Il ne concerne que les départements suivants : Ain (01), Rhône (69), Savoie (73) et Haute Savoie (74).



ARTICLE 2 – PARTICIPANTS

Seuls les pilotes de la zone PSAR qui participent aux épreuves de la zone sont classés au championnat de zone PSAR. Tous les autres pilotes (hors zone, hors ligue) sont classés uniquement à la journée, sans report de points pour les pilotes de la zone PSAR.

Les pilotes hors zone ou hors ligue peuvent s'inscrire un mois avant l'épreuve.

ARTICLE 3 – CATEGORIES

Définition des catégories

Voir règlement général.

Les championnats présents dans la zone « PSAR » sont les suivants :

NOM DU CHAMPIONNAT	CLASSES ET CYLINDREES
50cc	Classe 1 : jusqu'à 50cc
65cc	Classe 1 : de 51 à 65cc
85cc	Classe 1 : de 66 à 85cc
Open MX1 / MX2 125cc	Classe 3 et 4 : De 151 à 500cc 2T De 251 à 650cc 4T Electrique Classe 2 : De 100cc à 150cc 2T De 175cc à 250cc 4T
Féminines	Classe 3 et 4 : De 151 à 500cc 2T De 251 à 650cc 4T Electrique Classe 2 : De 100cc à 150cc 2T De 175cc à 250cc 4T

Vétérans	Classe 3 et 4 : De 151 à 500cc 2T De 251 à 650cc 4T Electrique Classe 2 : De 100cc à 150cc 2T De 175cc à 250cc 4T
-----------------	---

ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

Modalités d'inscriptions

Les inscriptions se font uniquement sur le site <https://ffm.engage-sports.com> selon les modalités définies dans le règlement du championnat de ligue de motocross.

Les inscriptions des catégories MX1, MX2 et 125cc doivent se faire dans la catégorie Open.

ARTICLE 5 - CALENDRIER

Calendrier disponible sur le site de la ligue.

ARTICLE 6 – DÉROULEMENT DES EPREUVES

Article 6.1 - Entrée en grille

Lors de la première épreuve de la saison, la mise en parc d'attente se fait dans l'ordre chronologique des inscriptions.

Pour les épreuves suivantes, la mise en parc d'attente se fait dans l'ordre du classement général de chaque catégorie à la veille de l'épreuve. Dans le cas des pilotes féminines et vétérans qui rouent ensemble, **les catégories sont alternées en commençant par une féminine puis un vétéran**.

Pour la catégorie 65cc, les catégories sont alternées en commençant par un poussin puis un pupille.

Pour la catégorie 85cc, les catégories sont alternées en commençant par un benjamin, un minime puis un cadet.

Les pilotes non classés sont positionnés à la suite des pilotes classés par ordre croissant de numéro.

Les séries de l'Open incluant les 125cc sont composées par le délégué de zone. Le 1^{er} de chaque catégorie dans la 1^{ère} série, le 2nd de chaque catégorie dans la 2^{ème} série, le 3^{ème} de chaque catégorie dans la 1^{ère} série et ainsi de suite. Le raisonnement est identique s'il y a une 3^{ème} série.

La mise en parc d'attente se fait selon les modalités définies ci-dessus en alternant par catégorie et en commençant par les 125cc puis MX2 et MX1.

Article 6.2 - Déroulement des manches

Pour la catégorie Open les manches ont une durée **maximum** de 20 min + 1 tour.

Spécificités MX1/MX2/125cc

Qualifications MX1/MX2 : si la course a 2 séries d'Open, les pilotes qualifiés dans chaque série représentent la moitié de la capacité du circuit. Si la course à 3 séries d'Open, le tiers de la capacité du circuit. Dans le cas où la division de la capacité du circuit ne donne pas un nombre entier, la série 1 puis la série 2 ont un pilote supplémentaire.

Catégorie 125cc : pour les manches, tous les pilotes 125cc sont regroupés dans la dernière série qui est complétée par les pilotes non qualifiés en MX1/MX2.

Les pilotes 125cc entrent en premier sur la grille en fonction de leurs essais chronométrés, les pilotes MX1/MX2 sont répartis ensuite selon leurs essais chronométrés.

Entrée en grille des manches

Les pilotes sont qualifiés et rentrent en grille en fonction de la position de leur chrono dans la liste fusionnée des chronos de l'ensemble des séries Open.

Le nombre de pilotes par série dépend de la capacité du circuit. La série principale contient toujours le nombre de pilotes correspondant à la capacité du circuit.

Sur décision du jury, la qualification par fusion peut être remplacée par une qualification par répartition.

ARTICLE 7 – CONTRÔLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Les modalités de contrôles sont celles définies à l'article 6 du règlement du championnat de ligue de motocross.

ARTICLE 8 – CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Classements par catégories

Pour la catégorie Open (125cc/MX2/MX1) le classement du championnat est calculé pour chaque catégorie cumulant les pilotes en fonction de l'ordre des groupes (A, B, C) selon le barème des points du règlement général du championnat de ligue de motocross.

Exemple : si le pilote MX2 classé 3^{ème} du groupe B est en fait le 10^{ème} MX2 des groupes A et B cumulés, il marque les points correspondants à la 10^{ème} place.

Remise des prix

La remise des prix se fait selon les modalités définies dans le règlement général.